



Procès-verbal du Conseil communautaire du 20 décembre 2017

Convoqué le mercredi 20 décembre 2017 à 19 h 00, Salle polyvalente - Lotissement la Sorgue à Pierrepont, le Conseil Communautaire s'est réuni sous la présidence de Jean-Pierre JACQUE.

Après l'accueil de bienvenue de Jean-Luc SCHMITZ, Vice-président et Maire de la commune hôte de Pierrepont, le Président Jean-Pierre JACQUE déclare la séance ouverte à 19 h 00.

La feuille de présence est vérifiée pour décompter exactement le nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents ainsi que les procurations.

Titulaires présents dans l'ordre de la feuille de présence (*Par commune et par ordre alphabétique*) : BOUDART Lionel, MOSCATO Pascal, AZZARA Jean-François, GUILLIN Pierre, PICCA Yves, JEANDEL Alexandre, SAUVAGE Christian, WEISS James, SOBIACK Gérard, DAMIEN Jean-François, PETRI Christian, AUMONT Guylaine, BRACONNIER Philippe, FIDERSPIL Alain, JACQUE Jean-Pierre, LECLERC Pascal, PAQUIN Guy, PERCHERON Caroline, POPLINEAU Monique, STUPKA Monique, PIERRET Jean-Jacques, DEGLIN Christian, SCHMITZ Jean-Luc, SIROT Alain, JENNESSON Rémy, SAUNIER René, ROESER Daniel, DUFOUR Marie-José, DYE-PELLISSON Alain, GILLARDIN Éric, DALLA RIVA Jean-Patrick, LAURENT Claude.

Suppléants présents dans l'ordre de la feuille de présence (*Par commune et par ordre alphabétique*) : CLAUDET Éric, LESIEUR Pierre.

Les titulaires absents ayant donné procuration dans l'ordre de la feuille de présence (*Par commune et par ordre alphabétique*) : FURLANI Annie (Longuyon) à PAQUIN Guy (Longuyon), SCHMIDTGALL Sylvie (Longuyon) à BRACONNIER Philippe (Longuyon).

Si dessous le tableau récapitulatif et la liste détaillée des présences :

Récapitulatif

Rappel du nombre de sièges	44	
Quorum	23	
Nombre de titulaires présents	32	(a)
Nombre de suppléants présents (en lieu et place d'un titulaire)	2	(b)
Nombre de procurations	2	(c)
Soit un total de votants potentiels de	36	(a+b+c)

Le Président Jean-Pierre JACQUE constate de visu que le quorum est atteint et que l'assemblée peut délibérer valablement.

Les délibérations

DCC2017/86 - Élection du secrétaire de séance

Délibération : À l'appel des candidatures, Madame Caroline PERCHERON déléguée communautaire se propose.

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire,

Désigne Madame Caroline PERCHERON, déléguée communautaire, secrétaire de la séance.

Vote : Unanimité

DCC2017/87 - Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 23/11/2017

Discussion (*Extrait des prises de note de Madame Caroline PERCHERON*) : Jean-François DAMIEN pour la page 11 : Demande que l'intervention de James Weiss soit supprimée.

J'avais réuni Christian DEGLIN et Claude Laurent.

Ne veut pas que ça apparaisse dans l'article de Grand Faily.

Daniel ROESER : les contrats aidés ont été supprimés. On ne m'a pas répondu à ce sujet.

Jean-Luc SCHMITZ : On paie les anciens contrats aidés à 100 %

Daniel ROESER : Je m'étonne que l'on n'ait pas été capable de me répondre.

James Weiss : La convention, il faut l'avoir.

Jean-François Damien : On a l'argent pour, le percepteur ne veut pas qu'on paie. Les Entreprises ont besoin de leur fric pour travailler.

Jean-Pierre JACQUE : Ce n'est pas seulement la T2L qui est responsable. On vérifiera demain.

Une abstention (Jean-François DAMIEN)

Délibération : Le Président Jean-Pierre JACQUE demande aux élus présents s'ils souhaitent apporter des modifications au procès-verbal du Conseil Communautaire du 23/11/2017 tel qu'il a été présenté.

Jean-François DAMIEN demande qu'une modification soit apportée page 11 et précise qu'il s'abstiendra dans l'attente de cette modification.

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire,

Adopte le procès-verbal du conseil communautaire du 23/11/2017.

Vote : Une abstention (Jean-François DAMIEN)

Délibération adoptée à la majorité absolue

DCC2017/88 - Présentation et chiffrage du programme 2018 de la commission culturelle

Discussion (*Extrait des prises de note de Madame Caroline PERCHERON*) :

James WEISS introduit et laisse la parole à Guylaine AUMONT pour l'explication du projet 2018.

Monique POPLINEAU : À quoi correspondent les 2500 ?

James Weiss : Destinés aux associations (subventions exceptionnelles).

Rend hommage à Marie-Camille de Boismont, qui nous a quitté.

Jean-François Damien : Le concours photo a attiré peu de gens.

Une abstention (Jean-François DAMIEN)

Délibération : Après avoir pris connaissance du rapport de présentation et entendu l'exposé fait par James WEISS Maire d'Épiez-sur-Chiers, conseiller communautaire Délégué aux finances et aux affaires culturelles,

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire,

1) Valide la présentation et le chiffrage du programme 2018 de la commission culturelle de la T2L d'un montant total de 55 000 € TTC dont le détail chiffré des actions est annexé à la présente (**ANNEXE 1**),

2) Autorise le Président à solliciter pour cette même programmation l'aide du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle à hauteur de 25 000 € dans le cadre du Contrat Territoires Solidaires 2016-2021 (CTS).

Vote : Une abstention (Jean-François DAMIEN)
Délibération adoptée à la majorité absolue

DCC2017/89 - Convention de mandat éclairage public avec la commune de Montigny-sur-Chiers

Discussion (Extrait des prises de note de Madame Caroline PERCHERON) :
XX
Adopté à l'unanimité

Délibération : Après avoir pris connaissance du rapport de présentation et entendu l'exposé fait par Jean-Pierre JACQUE,

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire,

Décide d'autoriser le Président à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage annexée à la présente (**ANNEXE 2**) concernant la compétence éclairage public permettant à la commune de Montigny-Sur-Chiers d'agir pour le compte et au nom de l'intercommunalité pour les travaux d'éclairage public de la traversée de Fermont pour une enveloppe financière prévisionnelle de 10 386,84 € HT soit 12 464,21 € TTC.

Vote : Unanimité

DCC2017/90 - Convention de mandat éclairage public avec la commune de Longuyon

Discussion (Extrait des prises de note de Madame Caroline PERCHERON) :
XX
Adopté à l'unanimité

Délibération : Après avoir pris connaissance du rapport de présentation et entendu l'exposé fait par Jean-Pierre JACQUE,

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire,

Décide d'autoriser le Président à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage annexée à la présente (**ANNEXE 3**) concernant la compétence éclairage public permettant à la commune de Longuyon d'agir pour le compte et au nom de l'intercommunalité dans le cadre des

travaux d'aménagement des rues Ottawa et Pottier ainsi que du Chemin de Marville, pour une enveloppe financière prévisionnelle totale de 67 156,67€ HT soit 80 585,00 € TTC.

Vote : Unanimité

DCC2017/91 - Avenant n° 1 à la convention de mandat éclairage public avec Grand Faily

Discussion (*Extrait des prises de note de Madame Caroline PERCHERON*) :
Jean-François Damien : J'ai signé la convention et vous la donne. Je suis sûr qu'elle partira demain.
Adopté à l'unanimité

Délibération : Après avoir pris connaissance du rapport de présentation et entendu l'exposé fait par Jean-Pierre JACQUE,

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire,

Décide d'autoriser le Président à signer l'avenant n° 1 à convention de délégation de maîtrise d'ouvrage annexé à la présente (**ANNEXE 4**) concernant la compétence éclairage public sur la commune de Grand-Faily afin de porter le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à 14 411,00€ HT soit 17 293,20 € TTC.

Vote : Unanimité

DCC2017/92 - Aire des gens du voyage - Demande d'une subvention au Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle

Discussion (*Extrait des prises de note de Madame Caroline PERCHERON*) :
Marie-José DUFOUR : On les paie pour faire quoi ? C'est efficace ? Philippe Braconnier : Ben non ; ce n'est pas efficace.
Adopté à l'unanimité

Délibération : Après avoir pris connaissance du rapport de présentation et entendu l'exposé fait par Jean-Pierre JACQUE,

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire,

Décide d'approuver le projet de convention sur deux ans (2017 et 2018) tel qu'il est annexé à la présente délibération (**ANNEXE 5**) et autorise le Président à la signer.

Vote : Unanimité

DCC2017/93 - Souscription contrat garantie maintien de salaire

Discussion (*Extrait des prises de note de Madame Caroline PERCHERON*) :

Maintien de salaire lors d'un arrêt maladie.

Lionel BOUDART : La sinistralité a été marquée.

James Weiss : Ce n'est pas notre collectivité en général. Jacques : La convention s'intègre dans le contrat global.

Daniel ROESER : Peut-on connaître la répartition de la convention ?

Jean-Pierre Jacques : C'est marqué au-dessus.

Daniel ROESER : Toutes mes excuses.

Adopté à l'unanimité.

Délibération : Après avoir pris connaissance du rapport de présentation et entendu l'exposé fait par Jean-Pierre JACQUE,

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire,

Décide d'approuver le nouveau projet de convention tripartite entre l'EPCI, le CDG 54 et la MNT conformément au projet global de délibération et de convention annexé à la présente en optant pour la « GARANTIE 3 » (**ANNEXE 6**).

Vote : Unanimité

DCC2017/94 - Opération de rénovation de l'éclairage public

Discussion (*Extrait des prises de note de Madame Caroline PERCHERON*) :

Claude LAURENT : Le but est de faire des économies. Ce sont des pistes à voir après le financement.

Daniel ROESER : Opération relamping : Chez moi ça lâche autant qu'avant (3 dans mon village). Pourquoi avoir changé les ampoules si demain on met des LED ?

Claude LAURENT : Les mercures c'est interdit. L'histoire du relamping c'est pour nettoyer le territoire. Ce sera une économie d'énergie de 30 % en 2020. Cela va s'auto-financer tout seul.

Marie-José DUFOUR : Chez nous, les « orange » c'est du sodium. Pourquoi trois de grillées après 3 jours ?

Guy Paquin : Il y en a plein de grillées à Longuyon.

Gérard SOBIACK : Le relamping, c'est quoi ?

Claude LAURENT : On aura une approche définitive le 15 janvier.

Marie-José DUFOUR : Le LED éclaire-t-il loin ?

Alain FIDERSPIL : C'est la puissance des LED, la hauteur du mât qui feront la différence.

Daniel ROESER : Je repose la question. Claude, engage-toi, le matériel durera-t-il 15 ans ?

Philippe BRACONNIER : Il faudrait déjà rencontrer les entreprises.

Claude Laurent : Le 15 janvier, le relamping sera terminé et on aura une meilleure approche.

On peut faire des visites sur le terrain.

Guy Paquin : Les 4 millions vont-ils être suffisants ?

Daniel ROESER : La commission fonctionne bien, sauf que l'on a pas les réponses aux questions que l'on pose.

James Weiss : J'étais avec la Banque Postale hier qui est passée de 1,8 à 1,11%. Cherchez du 1,11, vous ne le trouverez pas. Il faut qu'on présente un projet à la banque avant le 3 janvier.

Monique POLPLINEAU : On va pouvoir remplacer du matériel obsolète. L'enveloppe du département n'est pas extensible à souhait. La Commission Départementale a décidé de plafonner les subventions dans ce domaine à 80 000€. Le prêt sera insuffisant pour ce projet. Il faut être un peu prudent. Il nous restera une partie à régler pour la Maison de Santé. Je n'ai pas vu la totalité de notre dette dans ce qui a été présenté.

Marie-José DUFOUR : Si on se rend compte que le budget explose ?

Daniel ROESER : Madame POPLINEAU a raison. Quand les commissions Finance auront-elles lieu ? On n'en a jamais eu.

James WEISS : Il y en aura une le 3 janvier. Par ailleurs, nous donnons satisfaction à Monique POPLINEAU en prenant en compte ses observations, en réduisant la subvention à 80 000€ au lieu de 380 000€. Le besoin de financement se trouve donc augmenté de 300 000€ le faisant passer de 497 500€ à 797 500€

Claude LAURENT : Une enveloppe de 500 000 € par l'Etat peut être obtenue. On ne l'a pas inscrit. La durée des travaux est d'environ 1 an.

Jean-François DAMIEN : Je demande le vote à bulletin secret.

Jean-Pierre JACQUE : Qui veut un vote à bulletin secret ?

11 sur 34 lèvent la main.

Donc pas de vote à bulletin secret

Contre le projet : 9 contre, 5 abstentions

Adopté

Contre l'emprunt : 11 contre, 2 abstentions

Adopté

A la demande de Claude LAURENT, les prises de note de Madame Caroline PERCHERON sur ce point de l'ordre du jour sont complétées ainsi :

« Le relamping a été prévu dans le contrat de fonctionnement pour : Nettoyage de tous les luminaires, pour les répertorier et changer un certain nombre d'ampoules. Pour les lampes à mercure (c'est interdit), attendre le projet d'investissement tout en LED qui permet une économie d'énergie de plus de 50 % ce qui va permettre un retour sur investissement sur 11 ans. Ce qui va se financer tout seul. »

Délibération 1 : Après avoir pris connaissance du rapport de présentation et entendu l'exposé fait par Claude LAURENT,

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire,

Décide d'approuver l'opération de rénovation de l'éclairage public rappelée ci-dessous :

DEPENSES :

Le montant prévisionnel se monte à 3 771 485 € HT en incluant l'AMO soit 4 525 000€ TTC

RECETTES

Les subventions attendues sont :

Certificat d'économie d'énergie	87 000 €
Redevance R2	318 000 €
Département	80 000 €

De plus il faut y ajouter le FCTVA (taux forfaitaire de 16,404% en 2018) soit le montant de 742 500€

Un prêt de 2 500 000€ va être réalisé.

AUTOFINANCEMENT

DEPENSES	4 525 000 €
RECETTES	3 727 500 €
SOIT UN BESOIN DE	797 500 €

Vote : Délibération adoptée à la majorité absolue (9 contres, 5 abstentions)

Délibération 2 : **DCC2017/95 - Prêt de 2 500 000€ pour le projet d'opération de rénovation de l'éclairage public**

Après avoir pris connaissance du rapport de présentation et entendu l'exposé fait par James WEISS,

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire,

Décide de retenir l'offre de prêt de La Banque Postale selon les termes et conditions résumés ci-dessous conformément à l'offre ferme de financement n° 8 jointe à la présente (ANNEXE 7),

Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes nécessaire à sa réalisation.

Mode d'amortissement : Échéances constantes
MONTANT : 2 500 000 €

TAUX : 1,11 %
DUREE : 15 ANS
MONTANT ECHEANCE PAR TRIMESTRE : 45 289,28 €
FRAIS DE DOSSIER : 3 250€

Total Intérêts : 217 356,80 €

Versement des fonds : En 1,2 ou 3 fois avant la date limite du 01-02-2018

Vote : Délibération adoptée à la majorité absolue (11 contres, 2 abstentions)

DCC2017/96 - Décision modificative budget général 2017

Discussion (Extrait des prises de note de Madame Caroline PERCHERON) :

XX

Délibération : Après avoir pris connaissance du rapport de présentation et entendu l'exposé fait par James WEISS,

Projet de délibération initial exposé sur le rapport de présentation

ARTICLE	FONCTION	
217534 - Réseaux d'électrification	814 EP	+ 4 525 000 €
13113 – DEPARTEMENT	814 EP	+ 380 000 €
13158 - SDE 54	814 EP	+ 405 000 €
10222 – FCTVA	814 EP	+ 742 500 €
1641 - PRÊT	814 EP	+ 2 500 000 €
21318 - AUTRES BATIMENTS	020 GENERAL	- 100 000 €
2135 - AGENCEMENT	90 ECONOMIE	- 200 000 €
217538 - AUTRES RESEAUX	822 VOIRIE	- 197 500 €

Ce projet est rectifié en fonction des remarques présentées par Mme POPLINEAU concernant le plafonnement à 80 000€ de la subvention du CD54 faisant passer le besoin de financement de 497500€ à 797500€, soit 300000€ supplémentaires.

Cet abondement est réalisé par le transfert de crédits non utilisés du poste installations générales

L'écriture se trouve ainsi équilibrée

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire,

Décide pour l'exécution budgétaire 2017 l'inscription des modifications budgétaires telles que présentées ci-dessous.

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant
21318 (21) - 020 : Autres bâtiments publics	-180 000,00	10222 (10) - 814 : FCTVA	742 500,00
2135 (21) - 90 : Instal.géné.,agencements,an	-300 000,00	1313 (13) - 814 : Départements	80 000,00
217534 (21) - 814 : Réseaux d'électrification	4 525 000,00	13158 (13) - 814 : Autres groupements	405 000,00
217538 (21) - 822 : Autres réseaux	-317 500,00	1641 (16) - 814 : Emprunts en euros	2 500 000,00
	3 727 500,00		3 727 500,00
Total Dépenses	3 727 500,00	Total Recettes	3 727 500,00

Vote : Unanimité

DCC2017/97 - Décision modificative budget assainissement 2017

Discussion (Extrait des prises de note de Madame Caroline PERCHERON) :

Adopté à l'unanimité.

Délibération : Après avoir pris connaissance du rapport de présentation et entendu l'exposé fait par James WEISS,

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire,

Décide pour l'exécution budgétaire 2017 d'annuler la délibération N° DCC 2017/70 (Extrait 17-64) et d'inscrire les modifications budgétaires telles que présentées ci-dessous.

+ 5000 € Article 706129 modernisation des réseaux de collecte

- 5000 € Article 61558 Entretien et réparation autres biens mobiliers

Monsieur Alain SIROT Maire de Saint-Jean-lès-Longuyon ne participe pas au vote.

Vote : Unanimité

DCC2017/98 - Redevance assainissement 2018 hors commune de Longuyon

Discussion (Extrait des prises de note de Madame Caroline PERCHERON) :

Alain SIROT ne prend pas part au vote. Adopté.

Délibération : Après avoir pris connaissance du rapport de présentation et entendu l'exposé fait par James WEISS,

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire,

Sur proposition du Président,

Décide, pour l'exercice 2018, de renouveler exactement dans les mêmes termes les critères 2017 de la redevance assainissement de la T2L.

Soit :

- 1,20 €/m³ pour les usagers des communes qui ne sont pas raccordées à une station de traitement des eaux usées (Bazailles, Colmey-Flabeuville, Doncourt-lès-Longuyon, Fresnois-la-Montagne, Grand-Failly, Han-devant-Pierrepont, Montigny-sur-Chiers, Othe, Petit-Failly, Saint-Pancré, Saint-Supplet, Ville-au-Montois, Villers-la-Chèvre, Villette, Viviers-sur-Chiers)
- 1,70 €/m³ pour les usagers des communes qui sont raccordées à une station de traitement des eaux usées (Allondrelle-la-Malmaison, Baslieux, Beuveille, Pierrepont, Tellancourt, Ville-Houdlemont)
- Concernant les communes de Charency-Vezin et d'Épiez-sur-Chiers qui ne sont que partiellement raccordées à une station de traitement des eaux usées. La redevance était répartie de la manière suivante :
 - Épiez-sur-Chiers : 1,70€/ m³ excepté les habitants de la route de Torgny et ceux de la rue du moulin qui devaient payer 1,20 €/m³.
 - Charency-Vezin : 1,70€/ m³ excepté les habitants des rues suivantes qui devaient payer 1,20 €/m³ :
 - Rue du Dorlon
 - Rue de la fonderie
 - Rue des cités
 - Rue de la Haute neve
 - Rue du Bure d'Orval
 - Route d'Urbule
 - Rue de la Frontière
 - Rue des Orchidées

Monsieur Alain SIROT Maire de Saint-Jean-lès-Longuyon ne participe pas au vote.

Vote : Délibération adoptée à la majorité absolue (Un contre)

DCC2017/99 - Redevance assainissement 2018 commune de Longuyon

Discussion (Extrait des prises de note de Madame Caroline PERCHERON) :

1 contre. Adopté.

Daniel ROESER : Certaines communes ne paient pas leur taxe d'assainissement, c'est vrai ?

Jean-Pierre JACQUE : Il y a toujours des retardataires.

Délibération : Après avoir pris connaissance du rapport de présentation et entendu l'exposé fait par James WEISS,

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire,

Sur proposition du Président,

Décide, pour l'exercice 2018, de renouveler exactement dans les mêmes termes les tarifs de la surtaxe assainissement de la Délégation de Service Public de la ville de Longuyon.

Soit :

➤ Part délégataire : 0,3510 €/m³.

➤ Part T2L : 0,8490 €/m³

Soit un total de 1,20 €/m³

Monsieur Alain SIROT Maire de Saint-Jean-lès-Longuyon ne participe pas au vote.

Vote : 35 POUR - ADOPTE

DCC2017/100 - Projet de travaux de raccordement de la commune de Doncourt-lès-Longuyon à la STEP de la commune de Beuveille – Autorisation de signature de conventions de servitude

Discussion (Extrait des prises de note de Madame Caroline PERCHERON) :

Christian DEGLIN : On traverse 16 parcelles avec 10 propriétaires.

Adopté à l'unanimité.

Délibération : Après avoir pris connaissance du rapport de présentation et entendu l'exposé fait par Jean-Pierre JACQUE,

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire,

Sur proposition du Président,

Prend acte,

Que pour réaliser les travaux de raccordement des eaux usées de la commune de Doncours-lès-Longuyon à la station d'épuration des eaux usées (STEP) de Beuveille, il sera nécessaire de définir préalablement un tracé qui risquera très probablement de passer par des parcelles privées.

Qu'en l'occurrence, pour la réalisation des travaux et la mise en place des ouvrages nécessaires au transfert des effluents vers la Step, la T2L devra signer avec les particuliers concernés des conventions de servitude lesquelles seront par la suite notariées.

Par conséquent,

Approuve le projet de convention type annexé à la présente (**ANNEXE 8**).

Autorise le Président à signer avec chaque particulier concerné toutes les conventions de servitudes qui s'avèreront nécessaires à la réalisation de ce projet, sur le modèle du projet de convention type annexé à la présente.

Vote : Unanimité

DCC2017/101 - Entrées et sorties du SDAA

Discussion (Extrait des prises de note de Madame Caroline PERCHERON) :

XX

Adopté à l'unanimité.

Délibération : Après avoir pris connaissance du rapport de présentation et entendu l'exposé fait par Jean-Pierre JACQUE,

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire,

Sur proposition du Président,

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales, notamment ses articles L5211-18, L5211-19 et L5211-20 qui définissent les modalités d'admission et de retrait des collectivités d'un syndicat,

Vu les statuts du SDAA 54,

Vu la délibération n°18-2017 du SDAA 54 du 4 octobre 2017,

Décide d'accepter,

➤ La demande d'entrée dans le SDAA 54 de :

- VILLERS-EN-HAYE

➤ Les demandes de sortie du SDAA 54 de :

- AINGERAY
- AVRAINVILLE
- CRION
- FONTENOY-SUR-MOSELLE
- FRANCHEVILLE
- GONDREVILLE
- JAILLON
- SEXEY-LES-BOIS
- VELAINE-EN-HAYE
- VILLEY-SAINT-ETIENNE

➤ Les demandes de modification de périmètre de la communauté de communes Terre Lorraine du Longuyonnais avec la sortie de :

- BOISMONT (déjà adhérente au SDAA 54 avec le syndicat intercommunal d'assainissement et d'épuration de Boismont-Mercy-le-Bas)
- SAINT-JEAN-LES-LONGUYON
- VILLERS-LE-ROND

Vote : Unanimité

DCC2017/102 - Étude pour un diagnostic commercial du territoire

Discussion (Extrait des prises de note de Madame Caroline PERCHERON) :

René SAUNIER : Le but est d'avoir une vision sur le commerce. On pourra monter un projet FISAC (Etat-Région et nous). Connaître le positionnement de nos commerces par rapport à ceux de Longwy.

Monique STUPKA : Il n'y a plus de commerces à Longuyon. Les 3000 € c'est du vent ! Tous les magasins ferment.

13 contre, 5 abstentions.

Délibération : Après avoir pris connaissance du rapport de présentation et entendu l'exposé fait par René Saunier,

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire,

Sur proposition du Président,

Décide de retenir l'offre de prestation de la CCI de Meurthe-et-Moselle pour la réalisation d'un diagnostic commercial du territoire selon les termes et conditions fixés par la proposition de cahier des charges pour la réalisation d'une étude « PRENIUM » annexée à la présente (**ANNEXE 9**) et autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes nécessaire à sa réalisation.

Vote : Délibération adoptée à la majorité absolue (13 contres, 4 abstentions)

DCC2017/103 - Convention Relais d'Assistants Maternelles

Discussion (*Extrait des prises de note de Madame Caroline PERCHERON*) :

Jean-François DAMIEN : Les assistantes maternelles paient une cotisation ?

Jean-Pierre JACQUE : Non.

1 contre, 1 abstention. Adopté.

Délibération : Après avoir pris connaissance du rapport de présentation, entendu l'exposé fait par les représentants de la commune de Mont-Saint-Martin et de Madame Laurence MALGRAIN, Déléguée territoriale de la CAF pour le territoire de Briey/Longwy,

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire,

Sur proposition du Président,

Décide d'autoriser le Président à signer la nouvelle convention RAM Mont-Saint-Martin / T2L annexée à la présente (**ANNEXE 10**).

Vote : Délibération adoptée à la majorité absolue (1 contre, 1 abstention)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 40.

La Secrétaire de séance,
Caroline PERCHERON

Les annexes :

ANNEXE 1 : Programme chiffré des actions culturelles 2018

ANNEXE 2 : Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage éclairage public avec la commune de Montigny-sur-Chiers

ANNEXE 3 : Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage éclairage public avec la commune de Longuyon

ANNEXE 4 : Avenant n° 1 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage éclairage public avec la commune de Grand-Failly

ANNEXE 5 : Projet de convention pour l'aide à la gestion des aires d'accueil des gens du voyage

ANNEXE 6 : Projet de délibération et de convention pour la souscription au contrat mutualisé Garantie Maintien de Salaire

ANNEXE 7 : Offre de prêt n° 8 de La Banque Postale

ANNEXE 8 : Projet de convention de servitude type

ANNEXE 9 : Proposition de cahier des charges pour la réalisation d'une étude « PRENIUM »

ANNEXE 10 : Nouvelle convention RAM Mont-Saint-Martin / T2L